

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 15 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	16
Votants	24

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DEHEGGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DUFEIL Christophe donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à TOUZARD Blaise / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BIMBOT Frédéric.

Étaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT, à qui il est adjoint un auxiliaire.

7. Avenants au MAPA travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

► Avenant n° 2 - Lot 1 :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Bouteloup, attributaire du lot 1 « voirie-réseaux divers » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 53 836.90 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 1 355.75 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux : travaux supplémentaires de réseaux et de voirie,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Bouteloup s'élevant à 8 062.60 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 au lot n° 1 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs)

- **valide l'avenant n°2** au lot 1 « voirie-réseaux divers » de 8 062.60 euros HT avec l'entreprise Bouteloup et précise que le marché final s'élève désormais à 63 255.25 euros HT soit 75 906.30 euros TTC.
- **autorise M. le maire** à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

► Avenant n° 2 - Lot 7 :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Koehl, attributaire du lot 7 « plâtrerie sèche-isolation-menuiseries intérieures » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 185 095.33 euros HT,

Vu l'avenant n°1 en moins-value de 18 912.80 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux : travaux supplémentaires par la pose de gaines techniques, fourniture et pose d'un bloc porte, changement de la nature des parements de cloisons et de doublages,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Koehl s'élevant à 4 043.69 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 au lot n° 7 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs)

- valide l'avenant n°2 au lot 7 « plâtrerie sèche-isolation-menuiseries intérieures » de 4 043.69 euros HT avec l'entreprise Koehl et précise que le marché final s'élève désormais à 170 226.22 euros HT soit 204 271.46 euros TTC
- autorise M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

► Avenant n° 3 - Lot 6 :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Anfray-Leroux, attributaire du lot 6 « menuiserie » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 89 587.35 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux : remplacement du coulissant deux vantaux avec rails par un trois vantaux avec rails

Vu les avenants n°1 de - 578.34 euros HT et n°2 de 1 583.14 euros HT

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Leroux s'élevant à 260 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix Contre (M. Luc Jeanneau) et par 23 voix Pour (dont huit pouvoirs)

- valide l'avenant n°3 au lot 6 « menuiserie » de 260 euros HT avec l'entreprise Anfray-Leroux et précise que le marché final s'élève désormais à 90 852.15 euros HT soit 109 022.58 euros TTC
- autorise M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

► Avenant n° 2 - Lot 10 :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise CVC Emeraude, attributaire du lot 10 « plomberie-chauffage » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 283 582.38 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux : modification des sanitaires – passage en inox

Vu l'avenant n°1 de 4 112.77 euros HT,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise s'élevant à 5 625.68 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs)

- valide l'avenant n°2 au lot 10 « plomberie-chauffage » de 5 625.68 euros HT avec l'entreprise CVC Emeraude et précise que le marché final s'élève désormais à 293 320.83 euros HT soit 351 985 euros TTC
- autorise M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Stéphanie GIOT